

Ville de
La Rochette

2019-03-27
Domaine n°9-9.1
Autres domaines de compétence



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 20 mars 2019	L'an deux mille dix-neuf. Le vingt-cinq mars à dix-neuf heures et trente minutes. Le Conseil Municipal légalement convoqué (article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales) s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre YVROUD, Maire.
Date d'affichage 20 mars 2019	En exercice : 23 Etaient présents :
Nombre de Conseillers En exercice : 23 Présents : 18 Absents : 5 Votants : 23	M. Pierre YVROUD, M. Bernard WATREMEZ, Mme Françoise FILIPPI, M. Jean-Pierre BONNARDEL, M. Michel PIERSON, Mme Michèle ILBERT, Mme Sylvie COUDRE, M. Alain SARTORI, M. Patrick PICARD, M. Olivier TOURNAFOND, Mme Geneviève JEAMMET, Mme Françoise PARDO, Mme Dominique STOLTZ, M. Morgan EVENAT, M. Jean-Louis LAFAYE, Mme Marie-Catherine BAILLY-COMTE, M. Jérôme AGISSON, Madame Anna OLLIVIER. Absents ayant donné pouvoir : M. Jean-Louis BIANCO a donné pouvoir à M. Bernard WATREMEZ. M. Florent REGUILLO-LARA a donné pouvoir à Mme Françoise FILIPPI. Mme Pascale MEURET a donné pouvoir à M. Alain SARTORI. Mme Ursula POITTEVIN DE LA FREGONNIERE a donné pouvoir à M. Pierre YVROUD. Mme Zahra CHARRIER a donné pouvoir à Mme Michèle ILBERT. Mme Geneviève JEAMMET a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Tarification des prestations périscolaires, de la restauration municipale et de l'accueil de loisirs sans hébergement, applicable au 2 septembre 2019

Le Conseil municipal,

- VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

- VU la loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998 relative aux exclusions précisant que les tarifs des services publics administratifs à caractère facultatif peuvent être fixés en fonction du revenu des usagers et du nombre de personnes vivant au foyer -les taux ainsi fixés ne faisant pas obstacle à l'égal accès de tous les usagers au service.

- VU la délibération n°2018-04-09 du Conseil Municipal en date du 09 avril 2018 portant sur la tarification des prestations périscolaires, de la restauration municipale et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, applicable au 3 septembre 2018,

- **CONSIDÉRANT** qu'il convient de calculer la participation des familles pour les accueils pré et post scolaires, la restauration scolaire, l'étude et l'accueil post étude, l'accueil en centre de loisirs sans hébergement de la manière suivante, à compter du 2 septembre 2019 et pour l'année scolaire :

Sur proposition de la Commission de l'enfance et de la jeunesse ;

- **AYANT ENTENDU** l'exposé de son rapporteur, Madame Françoise FILIPPI, adjointe au maire chargée des affaires scolaires, de l'enfance et de la petite enfance ;

Après en avoir délibéré,

- **DETERMINE** la grille des tranches de revenu suivante, appliquée aux familles sur la base de l'avis d'imposition sur les personnes physiques de l'année N-1, revenu fiscal de référence :

Tranche de revenus 1	De 0 € à 1 067,00 euros
Tranche de revenus 2	De 1 067,01 € à 1 980,00 euros
Tranche de revenus 3	De 1 980,01 € à 3 049,00 euros
Tranche de revenus 4	De 3 049,01 € et plus

- **APPROUVE** la participation des familles aux prestations suivantes, à compter du 2 septembre 2019 :

1- Restauration Scolaire
(Lundis, mardis, jeudis et vendredis)

1-2 Tarif par enfant pour les familles rochettoises

	Prix du repas
Tranche de revenus 1	2.87 €
Tranche de revenus 2	3.19 €
Tranche de revenus 3	3.66 €
Tranche de revenus 4	4.18 €

1-2 Tarif par enfant pour les familles non rochettoises

	Prix du repas
Tranche de revenus 1	3.66 €
Tranche de revenus 2	4.18 €
Tranche de revenus 3	4.75 €
Tranche de revenus 4	5.50 €

1-3 Tarifs occasionnels restauration scolaire par jour et par enfant :

- 7.32 euros pour les familles rochettoises
- 9.53 euros pour les familles non rochettoises

1-4 Tarif du panier repas :

Sur signature du PAI (Projet d'Accueil Individualisé) liés à des allergies alimentaires et sur la fourniture de l'ensemble du panier repas par les familles, le prix du repas au restaurant scolaire sera facturé : 2.87 €.

2 - Accueil pré scolaire maternel et élémentaire

2-1 Tarif par enfant pour les familles rochettoises

	Prix pour un matin 7h30-8h30
Tranche de revenus 1	1.04 €
Tranche de revenus 2	1.25 €
Tranche de revenus 3	1.35 €
Tranche de revenus 4	1.56 €

2-2 Tarif par enfant pour les familles non rochettoises

	Prix pour un matin 7h30-8h30
Tranche de revenus 1	1.35 €
Tranche de revenus 2	1.62 €
Tranche de revenus 3	1.76 €
Tranche de revenus 4	2.02 €

2-3 Tarif occasionnel pré scolaire par jour et par enfant :

- Prix pour un matin : 4.70 € pour les familles rochettoises
- Prix pour un matin : 6.12 € pour les familles non rochettoises

3 – Accueil post scolaire maternel

3-1 Tarif par enfant pour les familles rochettoises

	Prix pour un soir 16h30 – 19h00
Tranche de revenus 1	2.62 €
Tranche de revenus 2	3.14 €
Tranche de revenus 3	3.41 €
Tranche de revenus 4	3.93 €

3-2 Tarif par enfant pour les familles non rochettoises

	Prix pour un soir 16h30 – 19h00
Tranche de revenus 1	3.40 €
Tranche de revenus 2	4.08 €
Tranche de revenus 3	4.42 €
Tranche de revenus 4	5.10 €

3-3 Tarif occasionnel post scolaire par jour et par enfant :

- Prix pour un soir : 11.78 € pour les familles rochettoises
- Prix pour un soir : 15.27 € pour les familles non rochettoises

4- Etude surveillée pour les élèves élémentaires

4-1 Tarif par enfant et par jour pour les familles rochettoises

	Prix par étude surveillée
Tranche de revenus 1	2.09 €
Tranche de revenus 2	2.51 €
Tranche de revenus 3	2.72 €
Tranche de revenus 4	3.13 €

4- 2 Tarif par enfant et par jour pour les familles non rochettoises

	Prix par étude surveillée
Tranche de revenus 1	2.72 €
Tranche de revenus 2	3.26 €
Tranche de revenus 3	3.54 €
Tranche de revenus 4	4.08 €

4-3 Tarif occasionnel étude surveillée par jour et par enfant :

- 9.42 euros pour les familles rochettoises
- 12.56 euros pour les familles non rochettoises

5- Accueil en post-étude pour les élèves élémentaires

5-1 Tarif par jour et par enfant pour les familles rochettoises

	Prix par post-étude
Tranche de revenus 1	1.04 €
Tranche de revenus 2	1.25 €
Tranche de revenus 3	1.35 €
Tranche de revenus 4	1.56 €

5-2 Tarif par jour et par enfant pour les familles non rochettoises

	Prix par post-étude
Tranche de revenus 1	1.35 €
Tranche de revenus 2	1.62 €
Tranche de revenus 3	1.76 €
Tranche de revenus 4	2.02 €

5-3 Tarif occasionnel post-étude par jour et par enfant :

- 4.70 euros pour les familles rochettoises
- 6.12 euros pour les familles non rochettoises

6- Accueil de Loisirs Sans Hébergement (Mercredis, petites et grandes vacances scolaires)

Pour les vacances scolaires, inscription obligatoire sur 5 jours, au minimum un mois avant la période.

L'accueil de loisirs est fermé durant les vacances de Noël.

Restauration comprise dans les tarifs.

6-1 -En journée complète pour les familles rochettoises

	TARIF 1 enfant	Tarif par enfant pour 2 enfants fréquentant l'accueil de loisirs	Tarif par enfant à partir de 3 enfants fréquentant l'accueil de loisirs
Tranche de revenus 1	7.06 €	6.02 €	4.97 €
Tranche de revenus 2	9.88 €	8.42 €	6.96 €
Tranche de revenus 3	14.03 €	11.98 €	9.88 €
Tranche de revenus 4	18.63 €	15.70 €	12.98 €

6-2 -En demi-journée pour les familles rochettoises

	TARIF 1 enfant	Tarif par enfant pour 2 enfants fréquentant l'accueil de loisirs	Tarif par enfant à partir de 3 enfants fréquentant l'accueil de loisirs
Tranche de revenus 1	6.02 €	4.97 €	3.93 €
Tranche de revenus 2	8.85 €	7.38 €	5.91 €
Tranche de revenus 3	12.98 €	10.94 €	8.85 €
Tranche de revenus 4	17.58 €	14.65 €	11.93 €

6-3 -En journée complète pour les familles non rochettoises

	Tarif 1 enfant	Tarif par enfant pour 2 enfants fréquentant l'accueil de loisirs	Tarif par enfant à partir de 3 enfants fréquentant l'accueil de loisirs
Tranche de revenus 1	9.21 €	7.85 €	6.49 €
Tranche de revenus 2	12.88 €	10.94 €	9.11 €
Tranche de revenus 3	18.26 €	15.59 €	12.88 €
Tranche de revenus 4	24.24 €	20.41 €	16.91 €

6-4 -En demi-journée pour les familles non rochettoises

	Tarif 1 enfant	Tarif par enfant pour 2 enfants fréquentant l'accueil de loisirs	Tarif par enfant à partir de 3 enfants fréquentant l'accueil de loisirs
Tranche de revenus 1	7.85 €	6.48 €	5.12 €
Tranche de revenus 2	11.50 €	9.63 €	7.70 €
Tranche de revenus 3	16.91 €	14.24 €	11.50 €
Tranche de revenus 4	22.87 €	19.06 €	15.54 €

- **DIT** que les prestations pour les familles ne fournissant pas les justificatifs demandés seront facturées sur la base de la tranche de revenus 4.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Ont signé au registre, les membres présents

Pour extrait certifié conforme,
délivré en Mairie de La Rochette
le

Le Maire



Pierre YVROUD